

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS Beure : M. Philippe CHANEY Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINEAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005173

Rapport n°4.2 - Contrat de rivière "Vallée du Doubs et territoires associés" - Signature de l'avenant au programme d'actions 2019-2021 pour le territoire de Grand Besançon Métropole

**Contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés » -
Signature de l'avenant au programme d'actions 2019-2021
pour le territoire de Grand Besançon Métropole**

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « GEMAPI »	Montant pluriannuel de l'opération : 242 050€
Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024	

Résumé :

Le contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés » a fait l'objet, en 2018, d'un bilan mi-parcours. Pour la seconde phase du programme (2019-2021), 3 actions sont à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole.

Le présent rapport a pour objet la signature d'un avenant au contrat de rivière, actant l'engagement de Grand Besançon Métropole à réaliser ces actions, dans la limite des crédits inscrits au budget.

I. Le contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés »

Le contrat de rivière est un outil de gestion territoriale de l'eau en vue de la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques.

C'est aussi un programme d'actions à l'échelle d'un bassin versant, défini en fonction des enjeux et des objectifs fixés. Il est élaboré en concertation avec les différents acteurs locaux et partenaires dans le respect des réglementations en vigueur (directives européennes, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, etc.).

Le territoire du contrat de rivière « Doubs et territoires associés » comprend la vallée du Doubs, de la frontière suisse (Bremoncourt) à sa confluence avec la Saône (Verdun-sur-le-Doubs). D'une superficie de 2 223 km² et incluant 293 communes réparties sur une Région (Bourgogne-Franche-Comté) et 3 départements (Doubs, Jura et Saône-et-Loire), il est constitué, à sa création en 2014, de 5 sous-bassins versants :

- le Doubs médian (de la Suisse à la confluence avec l'Allan),
- le Doubs moyen (de la confluence avec l'Allan au barrage de Crissey à l'aval de Dole),
- la basse vallée du Doubs (du barrage de Crissey à la confluence avec la Saône),
- la Clauge,
- la Guyotte.

Depuis, 2 autres sous-bassins versants sont venus compléter le territoire :

- le Cusancin qui ne disposait d'aucune démarche de gestion des cours d'eau,
- l'Orain dont le contrat de rivière a pris fin en 2017.

Les objectifs du contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés », déclinaison du programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée, s'orientent autour des thématiques suivantes par ordre de priorité :

- la préservation et la restauration des fonctionnalités écologiques et morphologiques des milieux aquatiques et humides,
- l'amélioration de la connaissance de l'état écologique et chimique des milieux, le recensement des différentes mesures complémentaires éventuelles, en 2^{ème} partie de contrat,
- l'animation, la communication et la sensibilisation autour des actions inscrites au programme et plus généralement sur la thématique de la préservation des milieux aquatiques et humides.

Les actions du contrat sont réparties en 3 axes stratégiques, eux-mêmes décomposés en objectifs opérationnels et en sous-objectifs :

- axe 1 : préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques et morphologiques des cours d'eau et des milieux aquatiques associés,
- axe 2 : mettre en œuvre une stratégie d'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux cohérente à l'ensemble de la vallée,
- axe 3 : instaurer une dynamique globale et de concertation sur le bassin versant, ainsi qu'une démarche de communication et de sensibilisation autour des problématiques liées à l'eau.

Au total, ce sont près de 190 actions qui ont été identifiées dans le contrat de rivière dont l'échéance a été fixée à 2014-2020, pour un montant de 26,6 millions d'euros.

Bilan à mi-parcours en 2018 : des résultats encourageants mais ...

En 2018, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Saône-Doubs, coordinateur du contrat, a procédé à un bilan mi-parcours du contrat de rivière.

A cette date, 29 % des actions étaient achevées ou en passe de l'être. 69 actions n'avaient pas encore été engagées (principalement, faute de maître d'ouvrage) et 34 étaient bloquées (maîtrise foncière).

Une adaptation nécessaire du programme pour la seconde partie du contrat

Face à ce constat, il a été décidé de procéder à une adaptation de la seconde partie du programme :

- pour faire coïncider la durée du programme à celle du SDAGE : une année supplémentaire a été consentie (2021),
- pour hiérarchiser les actions et adapter leurs réalisations aux réalités du terrain,
- pour mettre en avant l'intervention de nouveaux maîtres d'ouvrages, consécutivement à l'instauration de la compétence GeMAPI et du nouveau rôle des EPCI dans les actions.

Ces modifications ont été validées par délibération du comité de rivière du 04/12/2018 dont notre collectivité est membre. Cet avenant au contrat prévoit la mise en œuvre d'un programme d'actions de restauration des milieux aquatiques de la vallée du Doubs pour 3 ans (2019-2021) par les différents maîtres d'ouvrage du territoire, coordonné par l'EPTB Saône & Doubs. Le montant total des 64 actions le composant est estimé à 11 900 000 €, dont 7 000 000 € pour les 36 actions prioritaires bénéficiant de crédits garantis et pour certaines de bonifications d'aide par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée sur la durée du contrat (engagement 1).

II. Les actions à engager sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Le tableau ci-dessous précise le détail des actions retenues au titre de la seconde phase du contrat de rivière, pour la période 2019-2021, sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole. Pour rappel, ces actions ont été identifiées dans le programme GeMAPI de notre collectivité, dès la prise de compétence en 2018.

Intitulé de l'action	Niveau d'engagement	Livrables attendus à l'issue de la période 2019-2021	Montant estimatif TTC des opérations	Autofinancement prévisionnel après déduction des subventions attendues
Définition d'un programme d'actions prioritaires visant à restaurer le ruisseau des Longeaux	1	Etudes de maîtrise d'œuvre sur un secteur validé localement	67 450 €	23 225 €
Restauration du ruisseau de la Mouillère à Besançon (25)	2	Réalisation des travaux	128 600 €	34 300 €

Diagnostic des petits affluents méconnus du Grand Besançon et création d'un outil d'aide à la décision des élus en matière de restauration des milieux aquatiques	2	Rendu études	46 000 €	16 100 €
---	---	--------------	----------	----------

Ces actions seront réalisées en co-pilotage avec d'autres structures : l'EPTB Saône-Doubs et la fédération départementale de la pêche.

La signature d'un avenant est requise pour entériner l'engagement des maîtres d'ouvrage concernés dans la réalisation des actions.

M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme d'actions à mener sur le territoire de Grand Besançon Métropole dans le cadre du contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés », et notamment sa seconde phase 2019-2021,
- s'engage dans la réalisation des actions identifiées, dans la limite des inscriptions budgétaires prévues à l'exercice de la compétence GeMAPI,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de rivière.

Pour extrait conforme,
 Le Vice-Président suppléant,
 Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prennent pas part au vote : 1